



SÉANCE EXTRAORDINAIRE 12 JUIN 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 12 juin 2023, tenue à la salle du conseil de Saint-Isidore à 18 h 30.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

Et les conseillers :

Cindy Côté
Jean-François Allen

Daniel Blais
Antoine Couture
Hélène Jacques

Est absente :

Diane Rhéaume

Madame Mireille Couture, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Convocation et objet

La présente séance a été convoquée par avis de convocation conformément à la Loi. Les sujets suivants sont traités

1. Programme d'infrastructures municipales pour les aînés ;
1.1. Dépôt de projet ;
2. Période de questions ;
3. Clôture et levée de la séance.

1. Programme d'infrastructures municipales pour les aînés - dépôt de projet

2023-06-144 1.1. Dépôt de projet

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en collaboration avec le Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux, a mis sur pied le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) visant à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet l'aménagement de parcs et de sentiers pédestres ;

ATTENDU QUE ledit projet permettra d'améliorer la qualité de vie des aînés, de favoriser leur vieillissement actif et d'encourager leur plein épanouissement au sein de la communauté ;

ATTENDU QUE le projet rencontre en tous points les objectifs du PRIMA ;
PAR CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Jacques, APPUYÉ PAR la conseillère Cindy Côté ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA).

QUE la municipalité :

- a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées ;

- confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

QUE le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

ADOPTÉE

2. Période de questions

Aucune question.

2023-06-145 3. Clôture et levée de l'assemblée

Il EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Blais

APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Allen

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 35.

Adopté ce 4 juillet 2023.

Réal Turgeon,
Maire

Mireille Couture,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
